

**ES**

# ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ

○ **DIPLÔME D'ÉTAT DE NIVEAU 6**

**TAUX DE  
RÉUSSITE**

**90,4 %**  
DIPLÔME 2023

LYCÉENS / ÉTUDIANTS

-

DEMANDEURS D'EMPLOI

-

SALARIÉS

-

APPRENTIS



**DIPLÔME ACCESSIBLE  
PAR LA VAE**



**IRTS**

**FRANCHE-COMTÉ**

**INSTITUT RÉGIONAL**

**DU TRAVAIL SOCIAL**

**DE FRANCHE-COMTÉ**

**DIPLÔME  
CONFÉRANT  
GRADE DE  
LICENCE  
CONTRÔLÉ  
PAR L'ÉTAT**

**1 RUE ALFRED DE VIGNY  
BESANÇON**

**irts-fc.fr**

# LE MÉTIER

L'éducateur spécialisé est un professionnel du travail social. Il exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il accompagne, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration ou d'insertion.

L'éducateur spécialisé intervient dans le cadre des politiques partenariales de prévention, de protection et d'insertion. Il travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire ou pluriprofessionnelle. Son intervention s'effectue dans le respect du projet institutionnel et de l'expression de la demande des personnes accompagnées.

En fonction de son cadre institutionnel et de ses missions, il est amené à organiser et/ou coordonner des projets et/ou mobiliser des équipes dans la mise en place d'actions socio-éducatives en interne ou dans le cadre de travail en partenariat. Il est en lien avec des partenaires et des réseaux d'acteurs du territoire.

L'éducateur spécialisé est en veille et développe une expertise sur les évolutions du secteur ou de l'environnement dans lequel il agit et intervient. Il intègre les évolutions dans son activité et dans ses modes d'intervention et partage ses analyses avec les acteurs concernés.

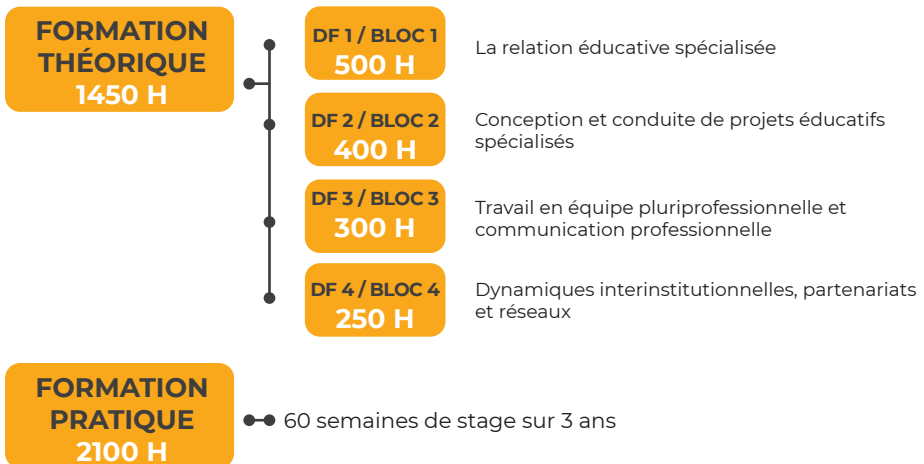
# LA FORMATION

## UNE FORMATION DE 3 ANS EN ALTERNANCE DE SEPTEMBRE N À JUIN N+3 \*

### ► 1450 H DE FORMATION THÉORIQUE

RÉPARTIES EN 4 DOMAINES DE FORMATION  
(DF)

### ► 2100 H DE FORMATION PRATIQUE



\* En fonction des diplômes déjà obtenus, un parcours partiel peut vous être proposé (dispenses, allègements)

## UNE EXPÉRIENCE À L'ÉTRANGER, UN PLUS DANS LA FORMATION

L'IRTS de Franche-Comté encourage la mobilité internationale. Que ce soit pour un stage ou la réalisation d'un semestre d'étude à l'étranger, le service des relations internationales accompagne chaque étudiant/ stagiaire dans son projet .

## LES CONDITIONS D'ACCÈS

**Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :**

- Etre titulaire du baccalauréat ou justifier de sa possession à l'entrée en formation
- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau 4
- Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L.613-5 du code de l'éducation

Si vous n'avez pas le baccalauréat ou de diplôme de niveau 4, vous pouvez entreprendre une démarche de Validation des Acquis Professionnels (VAP) :

- Inscription à la VAP. Retrait et dépôt d'un dossier d'inscription au service sélection : [selection@irts-fc.fr](mailto:selection@irts-fc.fr)
- Constitution d'un dossier présentant les différentes expériences et mettant en évidence les acquis
- Après examen du dossier, une commission de validation des acquis autorise le candidat à s'inscrire ou non à la sélection.

## LE FINANCEMENT DE LA FORMATION

- ▶ Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté
- ▶ Apprentissage
- ▶ Plan de développement des compétences de l'employeur
- ▶ CPF / Transitions Pro
- ▶ Financement personnel

**CO-FINANCEMENT POSSIBLE**

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ



## INSCRIPTION SUR PARCOURSUP\* DE JANVIER À MARS

Etude de dossier  
+  
Entretien

\* Si vous êtes salarié avec un financement employeur / OPCO ou par Transitions Pro :  
inscription sur notre site [www.irts-fc.fr](http://www.irts-fc.fr) de janvier à mars

# MODALITÉS DE SÉLECTION

## ÉTUDE DE DOSSIER

### 1 NOTE SUR 20 (COEFFICIENT 1)

En amont de l'entretien, la commission d'examen se prononcera sur les éléments constituant le dossier.

## ENTRETIEN

### 2 NOTES SUR 20 (COEFFICIENT 4) – DURÉE 30 MIN

Chaque candidat présente à deux examinateurs (un formateur et un professionnel), les liens qu'il peut établir avec la formation et le métier. Il soutient et développe sa réflexion en tenant compte des questions et remarques des examinateurs.

Le candidat est évalué sur les deux critères suivants :

- motivation et aptitude pour les formations du travail social
- motivation et aptitude pour l'exercice des métiers du travail social.

La note de l'étude du dossier (coef. 1) et la moyenne des deux notes d'entretien (coef. 4) constituent la note d'admission.

# SE RENSEIGNER

Vous avez besoin d'informations concernant les métiers,  
votre orientation et les modes d'accès à la formation

### Contactez le service Information/orientation

Fabrice BOUTEILLER : 03 81 41 67 56 · [fabrice.bouteiller@irts-fc.fr](mailto:fabrice.bouteiller@irts-fc.fr)



Vous souhaitez des informations concernant les modalités de sélection

### Contactez le service sélection

Karine LAUZET : 03 81 41 61 08

Fabienne SARRAZIN : 03 81 41 61 07  
[selection@irts-fc.fr](mailto:selection@irts-fc.fr)

Vous souhaitez des informations concernant l'accessibilité à la formation

### Contactez le référent handicap

Isabelle HYNAUX : [referent.handicap@irts-fc.fr](mailto:referent.handicap@irts-fc.fr)